

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

Coupe Provinciale GR

9 et 10 mai 2026

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

QUESTO

Directrice : Anna Shtrevensky

Courriel : admin@questo.ca

Site web : www.questo.ca



LIEU

CLUB RYTHMIQUE QUESTO INC.

4880 Avenue Van Horne, Montréal, QC, H3W 1J3

- [Lien Google Map](#)
- Stationnement gratuit
- À côté de la station de métro Plamondon

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs
et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Ramada Plaza by Wyndham Montréal

6445 Bd Décarie

Montréal, QC, H3W 3E1

[Site web](#)

Courtyard by Marriott Montréal Midtown

6787 Bd Décarie

Montréal, QC, H3W 3E3

[Site web](#)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Coupe Provinciale GR	24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
	14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
	14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
	Gratuit / Bambin (0 à 5 ans)

* Payable en argent comptant, carte de crédit et débit.

SERVICE MÉDICAL

Aucun service médical ne sera offert sur le plateau de compétition.

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement : 27 mars 2026**
- **Date limite de dépôt de musique : 1 mai 2026**
- **Date de publication de l'horaire : 10 avril 2026**
- **Frais d'inscription :**

Individuel	GR (R1 à Inter-Régional Ouvert)	63,25 \$
Groupe	GR (Régional)	47,25 \$
Entraîneur		0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline
- **Frais de retard pour dépôt d'une musique GR après la date limite** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Inscription :

- a. **N2 et plus** : Tous les clubs devront s'inscrire via [KSIS](#).
- b. Après la date limite d'inscription, vous devrez écrire à inscription@gymqc.ca si vous souhaitez ajouter des inscriptions supplémentaires ou effectuer des modifications aux inscriptions.

2. Paiement :

- a. Le paiement des inscriptions devra se faire selon l'une des méthodes suivantes :
 - Par chèque : Libellé au nom de « Club Rythmique Questo Inc. » et doit être retourné à l'adresse suivante : 6785 Ch. Louis-Pasteur, Côte Saint-Luc, QC, H4W 2X1.
 - Par virement bancaire :
 - Transit : 00631
 - Institution : 010
 - Folio : 9837019
 - Par virement électronique :
 - Courriel : admin@questo.ca
 - Autre information : enregistré pour le dépôt direct.

3. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
4. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
5. Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^e journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

QUALIFICATION DES ATHLÈTES

Veillez consulter la **section 9.3** du PR (Système de qualification – Finalités), afin de connaître les exigences d'éligibilité pour participer à la **Coupe Provinciale GR 2026**. Seulement les athlètes respectant la méthode de qualification pour participer à cet événement.

ANNULATION

Se référer à la section **6.13** et **6.13.2** du **Cahier des charges**, disponible sur le site web de Gymnastique Québec (www.gymqc.ca).

6.13.2 FINALITÉS

Les demandes de remboursement doivent être effectuées telles que mentionnées ci-haut. Les délais pour effectuer les demandes sont spécifiques à chaque événement. Les dates limites de demandes de remboursement sont établies selon les règles suivantes :

- Qualification Provinciale, Championnats Québécois et Coupe Provinciale
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de plus de 48 heures précédant le premier jour de compétition : La demande doit être envoyée au plus tard 48 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de moins de 48 heures précédant le premier jour de compétition: La demande doit être envoyée au plus tard 24 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.

Rappel : Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le formulaire Activity Messenger prévu à cet effet : [Demande de remboursement](#). Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.